

A

(N° 196.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Riewert Boy Ketelsen, premier second de navire au long cours.

MESSIEURS,

Par requête en date du 30 octobre 1845, le sieur Ketelsen a sollicité la naturalisation ordinaire.

Né à Oldsum (Danemarck), le 15 janvier 1819, il a été élevé, dès sa plus tendre enfance, pour la navigation; il navigue du port d'Anvers depuis 1836, et à dater du 1^{er} juin 1844 il est à bord du navire national *Lesseliers*, en qualité de premier second.

Les rapports faits par les capitaines sur le compte du pétitionnaire établissent que sa conduite ne laisse rien à désirer, et que les connaissances maritimes ne lui font pas défaut.

Les autorités ont émis un avis favorable à sa demande.

Il pourra jouir de l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne l'indigénat avant le 21 juillet de la présente année, conformément à l'article 8 de la loi du 21 juillet 1844.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
